



BELGIQUE-BELGIE  
P.P  
5000 NAMUR 1  
P 904 156

# La lettre des CCATM

NOUVELLES DE L'URBANISME, DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

• n°71

avril - mai 2013

## Les Paysages



Les lecteurs fidèles de « La Lettre des CCATM » se souviendront qu'un jour d'automne 2009, ils virent arriver le n°53, consacré au paysage. Un sujet au singulier qui, quatre ans plus tard, devient pluriel.

Nous vous proposons cette fois de réfléchir à ces lieux d'interaction entre projet et environnement, capables de bien plus de choses que de jouer les décors. Façonnés par les interventions humaines et la nature, les paysages se transforment jour après jour et n'existent que parce qu'ils sont regardés. Mais disposons-nous des bonnes clés de lecture ?

Les rédacteurs

<b>SOMMAIRE</b>	1. <b>Edito</b> .....	1
	2. <b>Brèves et La lettre en image</b> .....	2
	3. <b>Enjeu</b> Le lieu se confond avec le paysage .....	3
	4. <b>Réflexion de terrain</b> Les paysages : des accélérateurs de participation contre l'éolien.....	7
	5. <b>Terrain de réflexion</b> « Un paysage est le fond du tableau de la vie humaine. » ...9	
	6. <b>Côté Nature</b> Paysage sous pression...naturelle .....	11

La « Lettre des CCATM, Nouvelles de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la mobilité » est une publication de la Fédération Inter-Environnement Wallonie qui fédère les associations environnementales actives en Région Wallonne.

#### Abonnez-vous à La Lettre !

Prix : **10 € l'abonnement annuel** = frais d'envoi pour 6 numéros.

À verser au compte d'IEW : **523-0802024-06** avec la référence **Lettre CCATM**  
Fédération Inter-Environnement Wallonie

Tel. 081 390 750 Fax. 081 390 751 • www.iew.be

#### Coordination

Pierre TITEUX

#### Rédaction

Hélène ANCIEN, Benjamin ASSOUAD, Virginie HESS, Celine TELLIER

#### Comité de rédaction

Xavier DE BUE, Direction de l'urbanisme et de l'architecture de la DGO4

Charlotte DEMULDER, prospectiviste et aménagiste

Michèle FOURNY, Environnement Dyle

Benoît GERVASONI, juriste (DGO4)

Bertrand IPPERSIEL, Responsable de projet Aménagement du Territoire,

Mobilité et SIG de l'Institut de Conseil et d'Études en Développement durable

Gérard JADOUL, Solon, ancien président d'IEW

Luc MARÉCHAL, ancien inspecteur général de la DGO4 (ex-DGATLP)

Danièle SARLET, Secrétaire générale émérite du Service Public de Wallonie

Pierre VANDERSTRAETEN, sociologue, urbaniste et architecte

Chantal VINCENT, architecte-urbaniste

**Mise en page** : Isabelle Gillard

**Photos** : Fotolia, sauf crédit

La copie est autorisée (et encouragée !) moyennant mention de la source.

Photocopié sur papier recyclé



Avec le soutien de: **Wallonie**

## Bientôt une position « Paysages » d'IEW

Partant du constat que, d'une part, les différentes approches techniques, scientifiques ou participatives appellent à des résultats plus concrets sur le terrain et que, d'autre part, les nombreux citoyens impliqués dans l'Observatoire du Paysage s'interrogent sur les relations entre paysages et temporalité et donc sur le côté dynamique de la notion de paysage, la Fédération Inter-Environnement Wallonie souhaite amener les responsables politiques à repenser la manière dont ils intègrent les paysages dans leurs décisions. Une **position** sur la question va donc être prochainement définie.

Vous faites partie d'une de nos associations-membres et vous souhaitez vous joindre au **conseil associatif** qui participera à l'élaboration de cette position d'IEW? Signalez-vous à Virginie Hess ([v.hess@iew.be](mailto:v.hess@iew.be)) sans attendre!

## Qu'est-ce qu'un paysage ?

La notion de paysage recouvre de nombreuses significations : résultat de l'action conjointe de l'homme et de la nature, perception visuelle qu'un observateur a de son environnement, vue d'ensemble que l'on a d'un point donné, etc. Une définition aujourd'hui largement partagée semble regrouper ces différentes acceptions. Il s'agit de celle contenue dans la Convention européenne du paysage – ou « Convention de Florence » - adoptée par le Conseil de l'Europe en 2000. Selon cette définition, le terme paysage désigne « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

## Prochaines activités autour de l'Observatoire citoyen du paysage

### Exposition

« **Arrêts sur paysages... 2 ans de regards citoyens sur le cadre de vie** »

- Tournai, Espace Wallonie (Rue de la Wallonie, 19), du 3 avril au 16 mai
- Liège, Espace Wallonie (Place Saint-Michel, 86), du 22 mai au 20 juin

### Café citoyen

« **Les paysages du Tournaisis** »

- Tournai, Espace Wallonie (Rue de Wallonie, 19), Mai 2013 (date à préciser)

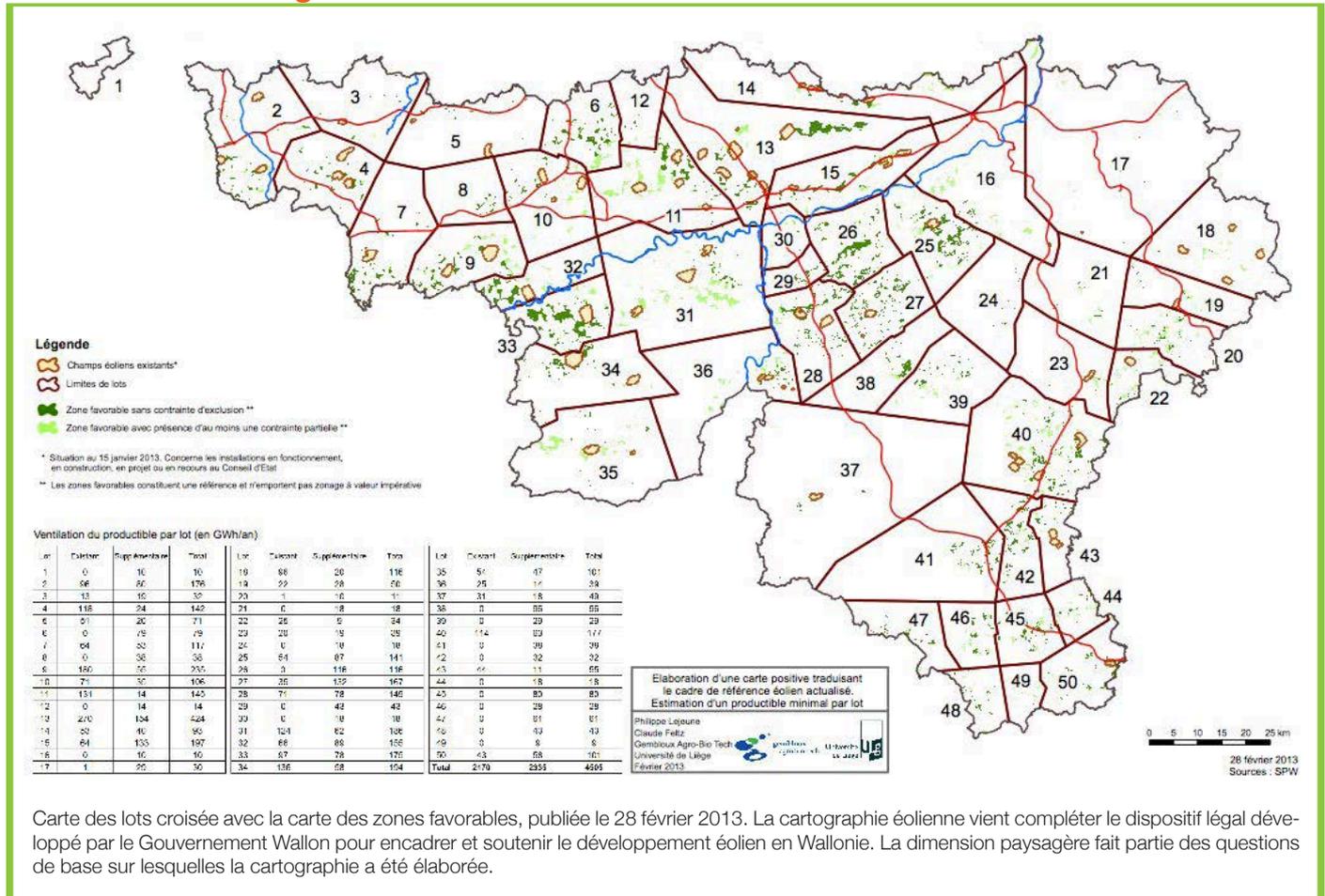
**Conférence/débat avec Dimitri Belayew:**  
« **Evolution des territoires du Condroz du 18ème siècle à nos jours** »

- Falaën, Ferme de Foy (Rue de Foy, 24), le 4 juin à 19h30, une soirée organisée par l'ADSVN, en collaboration avec IEW. Informations par téléphone 081/390-778 ou par e-mail [v.hess@iew.be](mailto:v.hess@iew.be). [www.paysages-citoyens.be](http://www.paysages-citoyens.be)



Observatoire  
citoyen du  
paysage

## La lettre en image





Le même lieu, deux vues diamétralement opposées : ancienne carrière du Rocher Lombot à Mont-Sur-Marchienne, photographiée par un certain Pascal, passionné de paysages, qui poste ses magnifiques images en accès public sur <https://picasaweb.google.com/101195241239635894319>. Le site est répertorié pour son grand intérêt biologique (SGIB n°2129 – <http://biodiversite.wallonie.be>).

## Le lieu se confond avec le paysage

**S'habituer à penser que le paysage est partout et constitue bien plus qu'une belle image, voilà qui ne sera pas facile à certains. Cela s'avère pourtant indispensable si l'on veut aller vers une meilleure prise en compte des paysages dans tous les projets d'aménagement.**

Contempler un panorama exceptionnel en se juchant sur un mirador de chasse ou sur une aire d'autoroute, quoi de plus pratique ? Lorsque cet angle de vue est le seul qui subsiste parce que le site est cerné d'environs bétonnés, asphaltés, ratiboisés par des coupes à blanc ou dénudés à coup d'herbicides, le pratique et l'exceptionnel virent toutefois au cynique, du côté obscur de la règle du « Tout ou rien ». Pareille situation reste heureusement exceptionnelle mais il est temps d'ouvrir les yeux si on souhaite éviter qu'elle ne devienne banale.

Un paysage est un lieu composite, en constante évolution, y compris quant à ses limites géographiques. C'est une vue ample et profonde, en plein air, avec des plans successifs. Le paysage s'apprécie depuis de multiples points de vue, y compris et peut-être surtout en bougeant.

Décider que les paysages sont des unités finies, à hiérarchiser entre elles, conduit inévitablement à considérer qu'un pan de ce corpus présente moins d'intérêt. Choisir quelques paysages exceptionnels pour les placer sous cloche, cela a le mérite de désigner des lieux peut-

être méconnus mais n'améliore pas leur gestion pour autant. Cela conduit surtout à juger le restant du territoire comme négligeable, voire inutile. Dans cette logique, la nature dite ordinaire et les vues moins spectaculaires seront tôt ou tard liquidées au profit du plus offrant. Les paysages exceptionnels perdront de ce fait le contact avec ce qui les fait vivre, c'est-à-dire avec les espèces qui les rechargent en biodiversité et les lieux naturels qui leur donnent accès. Si vous étiez un de ces fameux sanctuaires, comment entretiendriez-vous un écosystème riche en biodiversité en étant privé de votre voisinage moins extraordinaire ? Comment feriez-vous pour maintenir au fil des ans votre intérêt paysager ?

A vouloir préserver sur notre territoire des sites d'exception, nous travaillons à leur perte. Mettez-vous à la place des décideurs : cette ségrégation n'est-elle pas bienvenue, ne vous autorise-t-elle pas *de facto* à laisser faire à peu près n'importe quoi « jusqu'au bord » de l'écrin de ces bijoux ? Faute de label de qualité, évôye les paysages secondaires ! Rien ne vous empêche de transformer la Wallonie en diorama<sup>1</sup> où le paysage exceptionnel est un décor figé, un joli fond pour vos projets. Au-delà, aucune réflexion n'est exigée dans la procédure.

Pensez à ces vues que vous apercevez par vos fenêtres, aux paysages que vous traversez lors de vos déplacements ; une telle hiérarchisation les classerait probablement comme « banals ». Pourtant, vous y puisez chaque jour de l'entrain, du ressourcement et votre appartenance à un lieu.

Quelles grilles de lecture sont à disposition des autorités pour apprécier ces réalités ?

### La Convention de Florence

Visionnaire, la Convention de Florence a pressenti dès l'an 2000 que l'avenir des paysages était en jeu et que leur futur ne passait plus par la sanctuarisation ou le classement. Elle a posé de nouveaux paramètres. Elle promeut la nécessité de nommer et d'identifier tous les paysages, sans établir de comparaison de valeur entre eux. Elle introduit la notion de « *Landscape Character* », qui peut se traduire par « *caractère du paysage* », « *nature du paysage* », « *caractéristique du paysage* » ou « *trait particulier du paysage* ». Ces variations renvoient à une relation forte entre le paysage, sa nature intrinsèque et ses traits marquants.

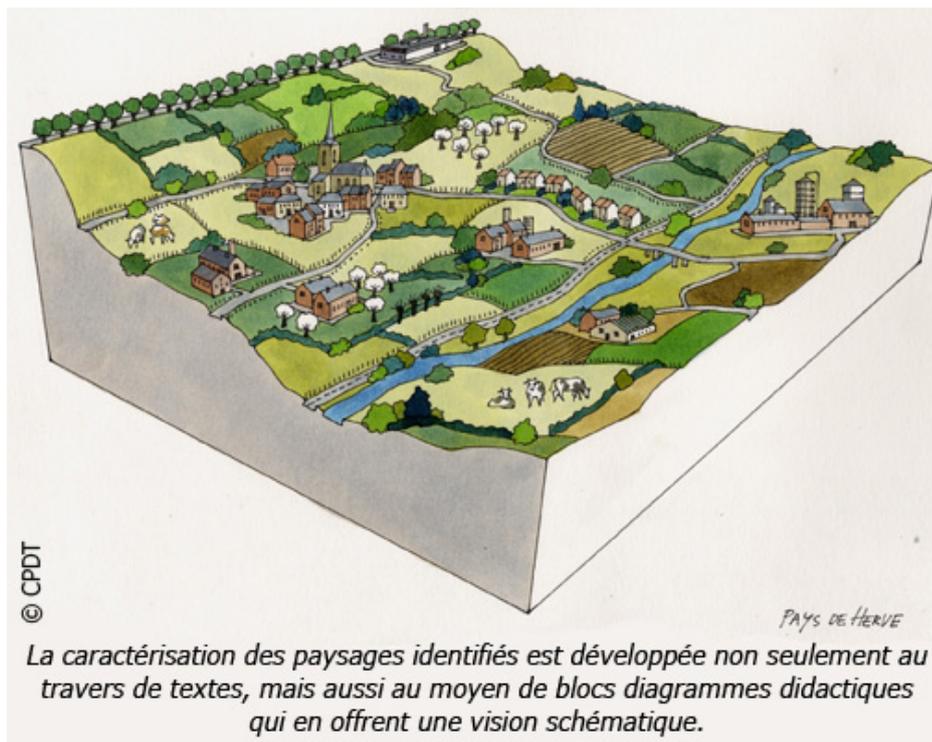
Selon la Convention, chaque paysage est un tout qui dépasse l'addition de ses parties. Bien-sûr, il résulte de la combinaison de types de sol, de la géologie à la pédologie. Il se construit à partir de la végétation, du relief, de cours d'eau et d'éléments d'origine humaine tels que l'affectation des terrains, le modèle agricole, les agglomérations habitées, les bâtiments isolés, les structures mises en place pour permettre le transport de personnes, de matière, d'énergie ou d'informations : voies ferrées, pylônes, conduites, canaux, etc. Mais l'énumération de micro-éléments n'est qu'un préalable que la Convention subordonne aux motifs composites. Ces assemblages uniques sont ce qui doit permettre de distinguer les paysages les uns des autres.

Malgré sa transcription en 2001, cette convention européenne tarde à se faire une place dans la réglementation wallonne et l'on peut se demander quelle politique d'aménagement elle oriente aujourd'hui.

## L'Atlas des paysages de la CPDT

Assumant le devoir d'inventaire avec le menton relevé, la Conférence permanente de développement territorial région wallonne publie l'Atlas des paysages, une vaste campagne mise sur pied en 2007 par la Wallonie, qui s'appelait encore Région wallonne. Le produit palpable, ce sont les volumes publiés, conçus comme des outils d'aide à la décision dont le contenu à la fois accessible et plaisant s'appuie sur une solide base documentaire, de plus en plus participative. Le matériel à étudier, extrêmement riche, comprend à la fois les états actuels du territoire et ses états antérieurs.

La tâche d'identification des paysages est lourde et ardue... car elle implique de tomber d'accord! Se réfugier dans les zones agraires de Christiaens eût été simpliste – les artisans du SDER (Schéma de développement de l'espace régional) de 1999 considéraient déjà ces zones comme inadéquates par rapport à la pratique agricole du temps ; que dire alors de leur pertinence actuelle vis-à-vis des paysages? L'intelligence de l'Atlas a été de repartir de zéro.



Une bonne simplification peut servir de point de départ pour ouvrir la discussion. Ici, l'exemple du choix fait par la CPDT de mixer la vue perspective avec l'apparence naïve et sympathique d'une case de BD. Vous aurez reconnu le paysage bocager fortement urbanisé du Plateau de Herve. Cette vue est disponible sur «Réflexions», le site de vulgarisation scientifique de l'Université de Liège [http://reflexions.ulg.ac.be/cms/c\\_15841/atlas-des-paysages-de-wallonie?part=2](http://reflexions.ulg.ac.be/cms/c_15841/atlas-des-paysages-de-wallonie?part=2)

Sa foi dans la capacité d'une région à produire de nouvelles manières de vivre avec les paysages est perceptible dans chaque volume.

Les impatientes se disent que lire tout un bouquin, nos autorités ne le feront jamais. Une bonne carte serait plus appropriée... Mais quelle carte produire? Maniable, exhaustive, lisible, avec une légende qui parvienne à montrer la multitude des faciès du territoire. Replongera-t-on dans les conflits absurdes entre usage du sol «prescrit» et «décrit», englués entre situation de droit et de fait? Se sentira-t-on obligé d'encore apposer des étoiles à hauteur des lieux-dits les plus remarquables? Aplatir et schématiser une réalité éminemment tri-dimensionnelle et mouvante, ce n'est pas simple. A titre d'illustration, des chercheurs flamands ont récemment sué sang et eau pour parvenir à cartographier et localiser les types de paysages régionaux. Ils ont à leur grand étonnement trouvé 39% de «zones reliquats» et 16% de «places d'ancrage». Les politiques ont choisi d'accorder une attention particulière aux permis sollicités dans les 16%, trop heureux d'éviter par cette entourloupe de s'oc-

cuper des 39% de zones reliquats. Les restes éparpillés de paysages anciens sont ainsi ramenés dans une catégorie identique aux 45% de territoire définitivement banalisés. La mise en place de catégories, basée au départ sur une bonne intention, aura fait pire que bien pour la gestion des paysages.

## Patrimoine paysager et lignes de force

*«Si je dois considérer qu'il y a du paysage partout, ça va être le désordre le plus total! Je m'en vais voir mon petit CWATUPE, on verra bien ce qu'il en dit.»*

Notre Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie – toujours en attente de révision – annonce en son article premier, paragraphe premier, que «le territoire de la Région wallonne est un patrimoine commun de ses habitants. La Région et les autres autorités publiques (...) rencontrent de manière durable les besoins sociaux, économiques, énergétiques, de mobilité, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité

*par la gestion qualitative du cadre de vie, par l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources, par la performance énergétique de l'urbanisation et des bâtiments et par la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager.»*

Dans cet article, le patrimoine paysager ressemble à un secteur à choyer dont la protection et la fructification permettraient à toutes nos autorités de rencontrer durablement les besoins divers et variés de la collectivité. Mais le texte se réserve quant à la méthode à observer. On remarquera encore que le Code distingue le naturel et le culturel du paysager.

Au paragraphe 3 de l'article 127 du Code, réservé aux autorisations relevant de la compétence du Gouvernement ou du fonctionnaire délégué, «*pour autant que la demande soit préalablement soumise aux mesures particulières de publicité déterminées par le Gouvernement ainsi qu'à la consultation obligatoire visée à l'article 4, alinéa 1er, 3°, lorsqu'il s'agit d'actes et travaux visés au §1er, alinéa 1er, 1°, 2°, 4°, 5°, 7° et 8°, et qui soit respectent, soit structurent, soit recomposent les lignes de force du paysage, le permis peut être accordé en s'écartant du plan de secteur, d'un plan communal d'aménagement, d'un règlement communal d'urbanisme ou d'un plan d'alignement.*»

Cet article 127 fait de tout lieu situé sur le sol wallon un paysage. De quelle manière y parvient-il ? En édictant une règle relative au paysage sans préciser les endroits où elle s'appliquerait – ou ne s'appliquerait pas. Cette règle, c'est la condition visant le respect, la structuration et la recombinaison des «*lignes de force du paysage*». Pour le législateur, il y a du paysage partout, sinon il aurait écrit «*à condition qu'il y ait un paysage*» et prévu une liste, à consulter pour vérifier si l'endroit où l'on se trouve est bien un paysage<sup>2</sup>. Il y aurait alors une condition dans la condition.

Méditons quelques instants sur ce mantra fascinant, «*les lignes de force du paysage*». Le code ne définit pas cette expression. Lors de la consultation de 2011-12 préparant l'évaluation et la révision du CWA-

TUPE, de nombreuses voix se sont élevées pour exprimer le besoin d'un vocabulaire plus concret et plus précis : avec ces «*lignes de force*», l'intention du législateur se perd dans le lointain. «*Ligne de force*» arrive tout droit du vocabulaire des années '70 et '80 qui nous a aussi légué «*vecteur*», «*flux*» ou «*facteur*».

Dans les paysages, ne perçoit-on pas plutôt des lignes de mollesse ? Des lignes de douceur ? Les lignes et les masses visibles se composent de millions d'éléments disparates, éloignés les uns des autres, réassemblés par l'œil humain en voyageant d'un point à un autre. Notre œil aime se poser sur ce genre de multi-profondeur, tellement plus confortable qu'un plan unique. Avec la distance, la netteté se perd. Les câbles, lignes à haute-tension, arrêtes de bâtiments, rails, panneaux publicitaires, mâts de signalisation, mâts éoliens, sillons de labour se brouillent et se fondent.

Vouloir qu'au-delà des lignes visibles, dissoutes par effet optique, d'autres lignes fassent la loi, c'est forcer la réalité dans un moule, c'est ramener la multiplicité des points de vue à un schéma géométrique.

Tant qu'on y est, pourquoi ne pas remplacer les vues extérieures par des posters ?

## L'accès aux paysages

Le procédé de réduction aux deux dimensions est déjà entamé le long de la ligne du futur RER reliant Bruxelles à Namur (*voir encadré*). Pourtant, le train est un moyen de découvrir les paysages, de s'en sentir partie prenante. En plusieurs endroits de Wallonie, il n'y a que lui qui passe. Sur le trajet le long de la Vesdre, entre Angleur et Pepinster, à chaque sortie de tunnel, c'est un émerveillement pour les passagers, à expérimenter tant que la ligne existe<sup>3</sup> ! Autre exemple de découverte de paysages imprenables, sur la ligne de l'Amblève, le lieu-dit « Congo », dans la commune de Stoumont. Selon la légende, il devrait son nom au fait que les éléments de la voie ferrée ont été acheminés à pied, sur la tête de porteurs, à travers la forêt.

Les sentiers et chemins vicinaux permettent une fréquentation intime des paysages. Ils procurent la sensation inégalée d'être dans le paysage et même de se confondre avec lui. Entretien du réseau public de petite voirie rend à chaque citoyen un service aujourd'hui bien trop sous-estimé. Outre la capacité de se déplacer, la présence de ces



Le paysage urbain ne manque pas toujours de profondeur, ni de verdure, ni d'espèces indigènes. Les frondaisons abondantes du Square Léopold à Namur en septembre 2012, avec à l'arrière-plan le long bâtiment de la gare des bus et, sur la droite, l'édicule du tourisme. En avant-plan, la voirie carrossable, très fréquentée. Dans le plan intermédiaire, du parking sauvage.

voies anciennes à l'intérieur de nos paysages confère à notre région une structure unique, riche de significations humaines et historiques. Lors de l'établissement d'un périmètre de site à réhabiliter ou de remembrement urbain (SAR et PRU), ainsi que dans le cadre d'un permis d'urbanisation, la petite voirie doit être vue comme l'assise des trajets de mobilité douce qui prendront place dans le site réaménagé. Elle permet de faire le lien entre le futur du site et son passé. Elle permet d'effectuer des déplacements directs, efficaces, en lien avec la nature. Elle confère un caractère paysager puissant et authentique au projet.

Une dernière réflexion pour la route : le paysage n'est-il pas l'une des seules choses qui se retrouve dans toutes les zones du plan de secteur ? Alors, plutôt que de classer toutes les prairies en pente pour pouvoir encore les montrer à des petits-neveux dans quinze ans, mieux vaut apprendre à faire des projets « autrement », des projets qui travaillent avec et pour les paysages. ■

### Hélène Ancion

1. Diorama : d'après le Petit Larousse, « Au XIXe siècle, grande peinture sur toile présentée dans une salle obscure, avec des jeux de lumière, afin de donner l'illusion de la réalité et du mouvement. » Le XXe siècle a vu se prolonger l'art populaire du diorama à travers les expositions de modèles réduits : les maquettes s'accompagnent de personnages en trois dimensions et d'éléments en relief, le tout collé sur un décor plan de fond et de sol pour entretenir l'illusion d'une vie en miniature. Les mille-pattes, les mouches et les moustiques seraient-ils les dernières espèces libres de ce grand zoo ?

2. Par opposition, il est fait mention d'une liste dans les articles 182 et 183 relatifs aux sites de réhabilitation paysagère et environnementale d'intérêt régional et de la conservation de la beauté des paysages : « Le Gouvernement adopte la liste des sites dont la réhabilitation aux niveaux paysager et environnemental est d'intérêt régional et dont il peut décréter d'utilité publique l'expropriation visée à l'article 181 ».

3. Le photographe de Google Streetview ne se déplace que sur les voies carrossables. Il n'a pas pu pousser son exploration photographique le long des voies ferrées.

### En savoir plus :

- Convention de Florence : texte intégral accessible sur le site du Conseil de l'Europe (<http://www.coe.int>) en cliquant successivement les onglets / Démocratie / Culture, patrimoine et diversité / La Convention européenne du paysage.
- Parmi les volumes de l'Atlas des paysages de Wallonie, n'hésitez pas à compiler le dernier-né, « La Haine et la Sambre ». Il peut-être téléchargé gratuitement sur le site de la CPDT (<http://cpdt.wallonie.be/fr/content/atlas-des-paysages-de-wallonie>)
- La fiche « Paysage » dans le SDER de 1999 : <http://sder.wallonie.be/Dwnld/Fiches/Fiche%2012.pdf>
- [www.naturalengland.org.uk](http://www.naturalengland.org.uk) vous dévoile ce qui se fait du côté de l'administration anglaise.

### Vacances à Bunker-Land, le RER... vu du train !

S'il est bien un atout du train, c'est celui de nous faire découvrir, au détour d'une caténaire (si possible bien entretenue !), un paysage tantôt bucolique, tantôt industriel, témoin des transformations de notre territoire.

Célèbre pour sa durée interminable, le chantier du RER laisse perplexe les voyageurs sensibles aux vues paysagères qui étaient particulièrement variées le long de la ligne Bruxelles-Ottignies. En guise de talus le long des voies, des écrans de béton s'érigent désormais petit-à-petit. Ils enserrant le train comme un tunnel sans toit. Bien sûr, la traversée de zones habitées nécessite le respect de normes de bruit strictes. Par ailleurs, l'emprise au sol du domaine ferroviaire doit sans doute être minimisée, pour des raisons juridico-foncieres et financières. Soit. Nous devons donc nous satisfaire de ces blocs de béton préfabriqués, parfois munis de bacs superposés, peut-être un jour fleuris, à l'esthétique douteuse et au coût considérable. Le train, un avant-goût de vacances ? Un avant-goût de vacances à Bunker-Land, ça oui !



L'impression de corridor laissée aux usagers du rail, couplée à l'impact paysager pour ceux qui se trouvent de l'autre côté des infrastructures bétonnées, est sinistre. Pourquoi se montrer si peu créatif ? Par-dessus l'écran, des bouts d'arbres, des bouts de maisons et des bouts de forêts révèlent un arrière-plan fuyant, sans cesse modifié, sur lequel le regard tressaute, handicapé par l'ocillère implacable

du plan trop rapproché. Pour reposer vos muscles oculaires, il reste le foisonnement de graffitis tracés sur ces murs, une série qui s'agrandit chaque jour. Ils réussissent à distraire mais ne remplacent pas les vues profondes.

Quel aurait été, à long terme, l'impact d'une intervention de paysagistes sur ce projet d'envergure, comme c'est le cas en France dans le cadre du retour du tramway ? ■

**Céline Tellier et Hélène Ancion**



Le parc éolien d'Estinnes en train de se développer. Comment dire que le paysage ne change pas ?

© <http://vision-large.skynetblogs.be/general/>

## Les paysages : des accélérateurs de participation contre l'éolien

**Souvent, on se lamente sur l'utilisation effective des procédures de participation en Wallonie. On trouve que l'aménagement du territoire et l'environnement mériteraient plus d'intérêt; on désespère devant une implication citoyenne qu'on rêverait plus forte. Autant d'actes manqués qui – c'est là que le bât blesse – ne reflètent pas l'assentiment véritable de la population sur des projets mais plutôt sa difficulté à s'exprimer tôt dans le processus afin d'améliorer lesdits projets et, peut-être, éviter le clash ultérieur.**

**A** lors que des générations se sont battues pour «démocratiser» les procédures de remise de permis et d'adoption de plan, que le Droit leur a finalement donné raison, il est frustrant de constater l'insuccès généralisé des procédures. Mais s'arrêter à ce constat serait partiellement incomplet. Dans la foultitude des types de projets wallons, certains suscitent en effet un intérêt remarquable de la population: porcheries industrielles, centres commerciaux et... éoliennes. Pour ces projets, l'utilisation des procédures formelles de participation est totale. On y adjoint même, dans une optique maximaliste de contestation à tout-va, de l'agitation avant le lancement de toute procédure formelle, des rencontres avec les politiques et, le cas échéant, dans une phase ultime, des recours en justice.

Sans ouvrir le débat sur le bien-fondé de l'éolien comme source d'énergie renouvelable, propre et maîtrisée – débat qui a été tranché dans un sens très clair par les pouvoirs publics lors de leurs choix énergétiques – faisons plutôt un peu d'aménagement du territoire et intéressons nous à

l'argument essentiel des «anti-éoliens», le paysage. Car, soyons honnêtes, si cet argument n'existait pas – un peu d'imagination! –, le ministre Henry et le Conseil d'Etat passeraient-ils autant de temps à éplucher des dossiers éoliens en recours? On peut en douter. Le paysage semble en effet souvent l'élément central sinon des arguments anti-éoliens, du moins de l'intensité de l'opposition.

### De quoi parle-t-on ? Et en parle-t-on bien ?

Alors que le terme de territoire se rapporte à l'existant de manière neutre, celui de paysage est lié à la perception que nous en avons. Si cette perception est aussi affaire de représentations ancrées dans la culture locale spécifique, elle dépend à la base de facteurs morphologiques nettement définissables. A mener une analyse paysagère «objective», c'est bien là-dessus qu'il s'agit d'opérer.

Les facteurs qui font le paysage sont les suivants.

- Les lignes de force. Elles constituent l'ossature d'un paysage. S'imposant à l'œil, elles donnent au paysage son dynamisme (lignes verticales, brisées) ou sa tranquillité (lignes horizontales, continues).

- Les points d'appel. Des éléments, par leur échelle ou leur verticalité, se détachent de l'arrière-plan. De nature diverse (arbre, clocher, pylône), ils sont visibles de loin et sous différents angles.

- Les pleins et les vides. Ils donnent corps au paysage par leur succession qui rythme l'espace. Les pleins donnent des espaces fermés procurant un sentiment d'intimité. Les vides provoquent des ouvertures.

- Les textures. Les matières confèrent au paysage une composante palpable. Du granuleux au velouté, du strié au moutonné, les éléments du paysage présentent très différemment.

- La lumière et les couleurs. Changeant selon la temporalité, la lumière et les couleurs renforcent les lignes de force et mettent plus en évidence l'un ou l'autre détail.

La distinction entre perception du paysage et réalité physique du territoire est donc forte. Des réalités structurelles essentielles du territoire peuvent paraître quasi invisibles au niveau paysager. Des éléments insignifiants du territoire peuvent, à l'inverse, par un habillage particulier, totalement s'imposer dans le paysage.



© Google Earth



Le fléau de l'étalement urbain à Waterloo, Brabant-Wallon, aussi imperceptible au sol que catastrophique environnementalement.

Le fait éolien permet de saisir aisément cette nuance entre paysage et territoire. Alors que le résidentiel wallon continue à s'étendre dans l'indifférence généralisée – près de 1.000 km<sup>2</sup> sont aujourd'hui recouverts de maisons –, la plantation de quelques mâts éoliens sur des socles artificialisant quelques dizaines de m<sup>2</sup> suscite une opposition farouche.

L'essentiel des éléments qui composent les paysages ruraux sont d'échelle humaine: maisons, chemins, arbres. Mais avec les éoliennes, il en est autrement. Dans un environnement rural assez homogène, une éolienne crée, par rapport aux autres éléments paysagers, des ruptures d'échelle considérables. Il faut dire que, mis à part les lignes haute-ten-

sion, les pylônes relais ou les grands ponts, les structures de plus de 100m de haut sont rares dans le paysage.

Si l'éolienne devient un élément de référence du paysage, ce n'est pas uniquement en raison de sa taille. Une autre mutation claire qu'elle imprime est son mouvement. Presque instinctivement, notre attention est captée. Ce qui augmente la place qu'on leur accorde dans le paysage. L'ultime aspect qui fait de l'éolienne une structure à l'impact paysager très important, c'est son esthétique. Sa structure élancée et ses pales en rotation lui confèrent une modernité totale, ce qui rend son implantation dans des sites naturels ou des ensembles patrimoniaux parfois déconcertante pour certains.

### Inscrire le projet éolien dans le paysage plutôt que l'y intégrer

Chaque jour davantage, on cherche à intégrer les nouveaux projets dans le paysage. Si cette préoccupation percole partout, c'est dans le monde rural qu'elle est suivie le plus scrupuleusement. Il faut dire que l'imaginaire collectif continue de voir en la ruralité un espace naturel et sauvage qu'elle n'est en rien. Le monde rural, autant sinon davantage que les espaces urbanisés, est le produit spatial des activités des hommes. Des champs aux haies, des pessières aux pelouses calcaires, quasiment rien de ce qui constitue la campagne aujourd'hui ne peut revendiquer un quelconque caractère authentiquement naturel. En tout cas en Belgique. Pourtant, au nom de cette

vraie fausse raison, on devrait figer les paysages ruraux actuels et ne plus y toucher. On s'interroge...

Par ailleurs, la prise en compte des paysages devrait être davantage fonction de l'enjeu. Toute modification du paysage ne doit pas être appréhendée avec la même sévérité. Quand ces modifications sont dictées dans l'intérêt général, il faut savoir les accepter plus facilement. L'éolien est clairement dans ce cas, eu égard les enjeux énergétique et climatique. La question qu'il faut se poser n'est donc pas «*Doit-on- accepter l'éolien sur le territoire?*» mais bien «*Comment l'éolien doit-il venir se placer sur le territoire?*». C'est tout le sens d'ailleurs du «*package*» éolien que le Gouvernement wallon est en train de réactualiser: cadre de référence, cartographie, décret.

Les mutations «non intégrables» qu'apporte un projet éolien au paysage rendent inadaptée la notion d'«*intégration dans le paysage*». L'expression «*l'inscription d'un projet éolien dans le paysage*» semble plus appropriée. Il faut cesser l'hypocrisie. Le phénomène éolien change le paysage. Mais est-ce un mal, pour autant que cette inscription soit faite le mieux possible? Inscire les éoliennes dans le paysage, c'est faire en sorte qu'elles dialoguent harmonieusement avec le paysage existant, en soulignant par exemple à distance tel trait de caractère ou telle ligne de force.

En tout cas, c'est la conviction, qu'en tant qu'observateur attentif du développement du territoire wallon, et en particulier de son équipement éolien, j'ai pu acquérir. ■

**Benjamin Assouad**

#### Eoliennes, mode d'emploi

Les éoliennes sont une nouvelle déclinaison du motif bâti, de très grande taille donc visible de loin. Visuellement, les éoliennes seront des points d'appel (hauteur, mouvement) qui induiront des rapports d'échelle souvent défavorables aux autres motifs du paysage, qui sont eux marqués par l'échelle humaine. Dans ce contexte, les éoliennes ne doivent pas écraser par leurs dimensions les lignes de force. Par rapport aux lignes de crêtes, il est préférable que les mâts se situent en avant ou en arrière, en gardant une distance «respectueuse», ceci dans l'objectif de venir renforcer leur présence, un peu à distance. ■

**B.A**

© Benjamin Assouad



Une « belle fleur » à Couillet, Charleroi. Les éoliennes ne sont pas les premières structures à crever le plafond construit traditionnelle.



## « Un paysage est le fond du tableau de la vie humaine. »

(Bernardin de Saint-Pierre)

**Les grands projets d'aménagement placent régulièrement la question de la préservation des paysages au cœur des débats. Dans la plupart des cas, on peut même dire qu'ils amènent, au sein de la population concernée, une prise de conscience du capital paysager qui l'entoure. Car nombreux sont les citoyens qui, devant l'arrivée de projets de ce type, se préoccupent soudainement de leur cadre de vie, considérant le plus souvent toute modification de leur environnement comme une menace à combattre.**

**C**omment les citoyens wallons vivent-ils, ressentent-ils effectivement ces mutations paysagères parfois légères, parfois brutales, qui bouleversent la signification des lieux de vie en modifiant leur matérialité, leurs fonctions, leur identité ?

L'Observatoire citoyen du paysage, mis sur pied en 2009 par la Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW), apporte quelques pistes de réponse à ces questions. Ce projet a pour objectif d'inviter le public à observer, comprendre et analyser l'évolution des paysages via une veille photographique saisonnière. Une manière de prendre conscience des facteurs (sociaux, naturels, économiques) qui marquent cette dyna-

mique constante et de favoriser, le cas échéant, l'émergence d'une critique constructive sur la dimension paysagère de différents projets.

### Quand on parle de paysage, on évoque souvent le « beau »

Sur le site internet de l'Observatoire citoyen du paysage, on observe que la majorité des participants ont choisi de suivre des paysages qu'ils considèrent comme « beaux ». Et dans la plupart des cas, ces paysages se caractérisent par des vues ouvertes, dégagées, sur la nature et les champs, sans présence humaine. Ces choix témoignent d'une vision esthétisante, empreinte de romantisme. Les codes utilisés sont ceux d'une peinture « réussie » : harmonie, va-

riété, équilibre entre les éléments bâtis et végétaux, etc.

Quand on évoque avec lui la notion de paysage, le public se représente en effet rarement des vues fermées ou des étendues urbanisées, industrielles. Et encore moins des ensembles cacophoniques, peu structurés, considérés comme « *laid* ». Et pourtant, les paysages industriels ne peuvent-ils pas être beaux, eux aussi ? Beau dans le sens de « *captivant* », « *impressionnant* » ?

Les friches et autres sites d'intérêt économique désaffectés ne remportent pas davantage de succès. Peu de citoyens semblent s'intéresser à l'évolution de ces paysages dégradés qui présentent pourtant, dans de nombreux cas, un haut potentiel de revalorisation, de restauration ou même de création d'un nouveau cadre de vie.

Les mots utilisés pour qualifier ces « *beaux* » paysages font régulièrement référence au bien-être, au ressourcement et au rêve : « *sérénité* », « *quiétude* », « *naturel* », « *nostalgie* », « *paisible* », « *calme* », « *retraite* », etc. Des lieux à l'écart de la compétition, des conflits, de l'agitation, du brouhaha, de la vie sociale. D'ailleurs, la vie est peu présente sur les photos : pas d'humains, pas d'animaux ou très peu, pas de véhicules. C'est comme si, dès qu'on parlait de beau paysage, il fallait qu'on se retrouve en face de quelque chose de vierge, de presque irréel.



### Paysages à ne pas toucher

Cet Observatoire, lieu d'expression citoyenne, témoigne de l'inquiétude exprimée par de nombreux Wallons face aux mutations paysagères dont ils sont les témoins. Beaucoup de participants adoptent des paysages qui, selon eux, subissent une pression, d'origine anthropique ou naturelle, perçue le plus souvent comme une menace mais parfois aussi comme une opportunité.

Parmi les pressions les plus souvent citées, on retrouve l'extension de l'habitat en zone rurale (lotissements), le développement des infrastructures routières et les projets de l'industrie extractive.

Certains sites, présentant une valeur patrimoniale, culturelle ou écologique certaines méritent effectivement d'être « mis sous cloche ». Mais dans d'autres cas, est-ce réellement une solution que de vouloir à tout prix conserver l'existant alors que le changement est, à terme, inévitable ? Si certaines craintes et/ou oppositions sont argumentées et réfléchies, d'autres réactions émanent d'une vision quelque peu conservatrice, voire « sanctuarisante », du paysage : « *Cela a toujours été ainsi, il n'y a donc aucune raison pour que ça change* ».

Or le paysage dont on a hérité est-il un paysage éternel ? Le paysage n'est-il pas, par excellence, en mouvement perpétuel ? « *Un paysage, c'est l'âge du pays quand nous y sommes* », dit Jean Royer, essayiste, poète et romancier québécois.

Si l'on prend conscience des facteurs matériels et culturels qui marquent cette évolution constante (moyens de transports et de communication, enjeux énergétiques, rapports de force, valeurs sociétales dominantes, etc.), on ne considère plus le paysage comme un donné naturel a priori mais bien comme quelque chose de

construit. Ce qui permet de passer du « *cela a toujours été ainsi* » à « *le paysage est le résultat de... et donc nous, citoyens, avons une capacité à...* ».

Certains citoyens privilégient cette attitude proactive et positive par rapport à l'évolution de leur cadre de vie. Au lieu de s'opposer, par principe, à tout projet d'aménagement qui porterait atteinte à leur environnement, ils essaient, au contraire, de s'inscrire dans une démarche constructive, en proposant des pistes de solution durables qui tiennent compte des intérêts des différents acteurs impliqués dans le projet.

### Chaque vécu nous lie différemment au paysage.

Dans un paysage, quel est le rôle de celui qui regarde ? Prenons l'exemple des éoliennes : pour certains, celles-ci n'ont, la plupart du temps, pas leur place dans le paysage wallon. Pour d'autres, elles sont plus dérangeantes que les pylônes électriques parce que d'une part, le mouvement des pales attire plus l'attention et, d'autre part, l'œil est plus habitué à la présence des pylônes. Pour d'autres encore, les éoliennes n'écrasent pas le paysage environnant quand on les voit avec un peu de recul. Enfin, certains pensent aussi que les éoliennes peuvent s'intégrer à merveille dans un paysage agricole sans relief.

Nous attribuons aux paysages des sens différents en fonction de notre condition, notre histoire, notre position sociale et notre système de valeur.

De nombreux participants à l'Observatoire témoignent de leur attachement à l'un ou l'autre paysage parce que celui-ci revêt une série de significations relatives à leur vécu, leur histoire. Il s'agit généralement de paysages vécus quotidiennement ou associés à des tranches de vie : « *Ce paysage est en moi, c'est chez moi, je baigne dedans, il fait partie de mon*

*quotidien* ». L'observateur entretient avec son paysage un rapport sur le mode de l'appartenance. Difficile donc d'accepter et d'admettre que celui-ci puisse un jour changer...

### Sortir des oppositions de principe ; pas accepter n'importe quoi !

L'Observatoire citoyen du paysage est un outil qui assure une certaine vigilance par rapport à ce que le paysage traduit comme vision sociétale, à la manière dont les rapports de pouvoir sont appliqués dans l'espace. L'objectif est bien de partir d'une démarche subjective individuelle, accessible à tous (une veille photographique saisonnière) pour passer à une vision citoyenne. Inciter le public à se poser des questions et à passer à l'action

Par le suivi photographique et les activités organisées dans le cadre de ce projet, l'idée est d'amener chaque participant à renforcer sa compréhension du paysage, à prendre conscience de la dynamique constante de celui-ci. Une telle lecture permet de se projeter plus facilement dans le futur et d'anticiper les changements à venir, coupant court au leitmotiv « *cela a toujours été ainsi* ». En replaçant le paysage dans un *continuum* historique, on invite les citoyens à sortir des réflexes conservateurs et des oppositions de principe qui apparaissent souvent au niveau local.

Un constat émerge de ces rencontres : si la première perception individuelle du paysage est souvent conservatrice et esthétisante, la deuxième perception, qui survient après une réflexion en groupe, est souvent plus construite. La question centrale devient alors la suivante : comment nous, citoyens, pouvons-nous agir, au niveau local, en faveur d'une gestion appropriée de notre cadre de vie, appelé de toute manière à évoluer, qui tienne compte tant des intérêts collectifs et individuels que des spécificités paysagères locales ?

Etre acteur de son paysage, c'est donc faire preuve de vigilance, au niveau local, tout en privilégiant une approche constructive et soucieuse de la collectivité. ■

Virginie Hess



# Paysage sous pression ...naturelle

A l'instar de l'activité humaine qui exerce une pression sur le paysage, la nature, elle aussi, modèle son environnement, tantôt discrètement, au rythme des saisons, tantôt brutalement, parfois en deux temps trois mouvements.

Dans le cadre de l'Observatoire citoyen du paysage ([www.paysages-citoyens.be](http://www.paysages-citoyens.be)), certains participants ont souhaité mettre en évidence l'impact de l'action de certaines espèces végétales et animales sur les paysages.



printemps 2010



printemps 2011

Les changements saisonniers observés dans ce site forestier situé à Bovigny, dans la commune de Gouvy, en sont une belle illustration. Depuis quelques années, des castors ont colonisé les lieux et sont les artisans de spectaculaires modifications du paysage: construction de barrage, inondation de la clairière, arbres abattus, etc.



été 2010



été 2011

A Dave, le long des voies de chemin de fer de la ligne reliant Dinant à Namur, l'invasive renouée du Japon (*Fallopia japonica*) prend le dessus sur la gestion de la SNCB, phagocyte l'espace aux détriments des autres espèces et s'impose dans le paysage.



été 2010



été 2011



printemps 2011



hiver 2011

# Formations en aménagement du territoire



## Formation longue en Aménagement du Territoire

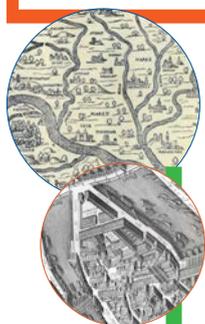
Répartie sur deux journées, cette formation longue entend accueillir la plus grande variété de participants, qu'ils soient amateurs ou professionnels!

Le fil rouge de cette formation est le passage entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> dimension, et retour. De la photo au vrai paysage, de la croisée de chemins empierrés au carrefour tracé sur la carte. Les exercices et mises en situation s'attacheront à découvrir comment les images parviennent à restituer la multiplicité des impressions et le mouvement.

Sur le plan théorique, nous aborderons la participation, largement tributaire de l'information visuelle. Qu'est-ce qui est réellement prévu dans les procédures? Nous décrypterons ensemble ce qui vous intimide ou rebute le plus, le document administratif. Qu'est-ce que ce mystérieux « *considérant* » toujours accompagné d'un obscur « *vu* » ? Rejoignez-nous pour y voir plus clair !

**Jeudi 2 et vendredi 3 Mai à La Louvière • Jeudi 23 et vendredi 24 Mai à Marche-en-Famenne**

**Jeudi 27 et vendredi 28 Juin à Enghien**



## Débats en Aménagement du Territoire

L'aménagement du territoire est vu comme un domaine très complexe. Ces formations de trois heures, organisées en journée à Namur, cherchent à répondre à la demande des citoyens avides de discernement et de méthodologie. Exposé et débat se succèdent avec pour objectif de mettre à la portée de tous cette réglementation que nul n'est censé ignorer...

**Mercredi 11 Septembre « Enquête publique sur le SDER »**

**Mercredi 20 Novembre « Le permis d'urbanisation »**



## Mardis du territoire

Un mardi sur deux, de septembre à novembre, nous vous invitons entre 12 et 14h pour écouter et questionner des spécialistes de l'aménagement du territoire.

En ces temps de révision du CWATUPE et du SDER, trois mardis s'intéresseront à des enjeux transversaux : les circuits courts, le financement des communes, les noyaux d'habitat. Deux autres rendez-vous seront consacrés à des outils cruciaux de notre aménagement : la CCATM et le SDER.

Ces conférences sont gratuites et ont lieu à Namur, dans les locaux de Mundo-Namur, la maison des associations.

**Mardi 17 Septembre « Noyaux d'habitat » • Mardi 1<sup>e</sup> Octobre « La CCATM »**

**Mardi 15 Octobre « Les circuits courts » • Mardi 5 Novembre « Le financement des communes »**

**Mardi 19 Novembre « Le SDER vu depuis Bruxelles »**



### S'inscrire aux formations :

**courrier électronique :** s.rouard@iew.be  
**courrier postal :** Fédération IEW - Mundo-Namur  
Rue Nanon 98 - 5000 Namur  
**fax :** 081 390 751

**Informations complémentaires :** 081 390 750  
ou s.rouard@iew.be

[www.iew.be](http://www.iew.be)

• **Formation longue (repas compris) 50€**, tarif de base ;  
**30€**, pour les membres des associations d'IEW ;  
**10€**, pour les allocataires sociaux.  
**Paiement sur place uniquement.**

• **Débats en Aménagement du Territoire : 10€**  
**Paiement sur place uniquement.**

• **Mardis du territoire : Entrée libre**